



**DEPARTEMENT DE L'HERAULT**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL  
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES  
ORDURES MENAGERES PEZENAS-AGDE**

**SEANCE du 29/03/2022**

**DLB 2022/501**

L'an deux mille vingt-deux et le mardi 29 mars à 18h00, les membres du Comité Syndical du SICTOM Pézenas-Agde se sont réunis en session ordinaire, à la Salle Panoramique du Palais des Congrès - Rond-Point Carré d'As - 34300 CAP D'AGDE, sous la Présidence de Monsieur Sébastien FREY, Président.

**Date de la convocation :** 23/03/2022

**Affichage de la convocation :** 23/03/2022

**Etaient Présents : 46**

Jean-Louis ABADIE, Gérard ABELLA, André ALBERTOS, Claude ALLINGRI, Alice ARRAEZ, Philippe AUDOUI, Jean AUGÉ, Nathalie BASTOUL, Mathieu BENEZECH, Louis BENTAJOU, Jérôme BONNAFOUX, Jean-Marie BOUSQUET, Jacques CANTAGRILL, Jordan DARTIER, Sandrine DENIER, Philippe ENJERIC, Michel FARENC, Philippe FAURE, Sébastien FREY, Bertrand GELLY, Rémy GLOMOT, Didier GROUSELLE, Frédéric GUARNIERI, Chantal GUILHOU, Evelyne GUY, Bernard ICHE, Jean-Yves LE BOZEC, Jean-Louis LAUX, Laurence MABELLY, Claude MARCO, Pierre-Marie MARHEUNDA, Marie-Hélène MATTIA, Carole MAUREL, Fabrice MAURRAS, Christiane MOTHES, Christine PRADEL, Lionel PUCHE, Daniel RENAUD, Jean ROUSSEL, Frédéric ROYE, Michel SALLES, Bernard SAUCEROTTE, Isabelle SILHOL, Jean-Louis THERON, René VERDEIL, Sylvian VIALE.

**Absents représentés par leur suppléant : 3**

Jean-François HIGONENC représenté par Jean-Claude VITAL, Stéphane PEPIN-BONET représenté par LLEDOS Marie-Laure, Pierre-Jean ROUGEOT représenté par Stéphan BOYER.

**Absents Excusés : 55**

Gérard ALLARD, Marie BALLESTERO, Claude BASTIER, Viviane BAUDE-TOUSSAINT, Jean BLANQUEFORT, Francis BOUTES, Didier BRESSON, Olivier BRUN, Francis CASTAN, Patrick CATHALA, Jean-Jacques CORON, Gilles D'ETTORE, Francis FORTE, André FRETAY, Julie GARCIN SAUDO, Vincent GAUDY, Robert GELY, Gil GEORGERENS, Joséphine GROLEAU, Michel GUTTON, Vincent HUGOT-CONTE, Bruno JULIEN, Blandine LAIRD, Sylvie LERMET, Caroline LEVANNIER, Christophe LLOP, Georges LOPEZ, Michel LOUP, Dominique MARCOS, Gérard MARTINEZ, Patrick MARTINEZ, Françoise MEMBRILLA, Bernard MONTAGUD, Louis PASCAL, Christophe PASTOR, Jean-René PENAS, Christian PEREZ, Gérard PERRIN, Jean-Claude RENAU, Véronique REY, Joël RIES, Armand RIVIERE, Thierry ROQUE, Régine ROSENFELD, Gaby RUIZ, Véronique SALGAS, Nicole SAUSSOL, Marie-Agnès SCHERRER, Edgar SICARD, Alain SICILIANO, Bernadette TAURINES FARO, Christophe THOMAS, Jean-Michel ULMER, Nicole VICENTE, Claude VISTE.

**Secrétaire de séance :** Pierre-Marie MARHUENDA

**Objet : Compte Administratif - Affectation du résultat**

Monsieur le Président expose que le Comité Syndical a arrêté les comptes de l'exercice 2021 en adoptant le Compte Administratif qui fait apparaître, en cumulé :

- un résultat d'excédent de la section de Fonctionnement de : 4 311 977,50 €
- un résultat d'excédent de la section d'Investissement de : 232 189,56 €

Accusé de réception en préfecture  
034-253400485-20220331-DLB20220329\_301-DE  
Reçu le 31/03/2022

Il rappelle que le résultat de la section de Fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Comité Syndical, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de Fonctionnement, soit en réserve pour assurer le financement de la section d'Investissement. Cette affectation doit permettre de couvrir le solde d'exécution de la section d'Investissement.

**Monsieur le Président rappelle que lors du COMEX du 15 mars 2022, il a été proposé aux élus d'affecter la somme de 100 000 € à l'investissement.**

Aussi, Monsieur le Président propose d'affecter le résultat de fonctionnement de l'année 2021 comme suit :

- A la section de Fonctionnement-ligne R002 : 4 211 977,50 €
- A la section d'Investissement-compte 1068 : 100 000 €

Ainsi, Monsieur le Président présente les résultats cumulés des 2 sections qui seront repris au BP 2022 comme suit :

- R 002 - Excédent de Fonctionnement : 4 211 977,50 €
- R 001 - Excédent d'Investissement : 232 189,56 €

Monsieur le Président propose au Comité Syndical d'approuver l'affectation du résultat 2021 comme indiqué ci-dessus.

Le Comité Syndical,

Où l'exposé de son Président,


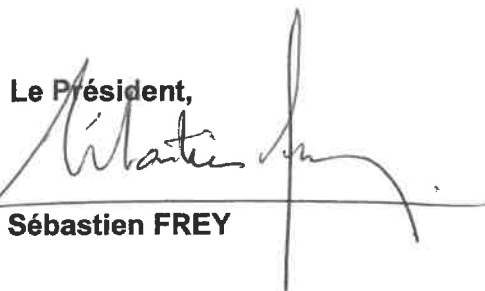
Après avoir délibéré,

A l'unanimité,

**APPROUVE** l'affectation du résultat 2021 comme indiqué ci-dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Fait les jours mois et an susdits.

 Le Président,  
  
Sébastien FREY

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de la transmission au représentant de l'État le 31/03/2022 et de sa publication le 31/03/2022

A Nézignan l'Évêque, le 31/03/2022